



Nancy, le mercredi 20 mai 2020

Liquidation de la SAD

Nos camarades vont avoir besoin de notre soutien !

Le tribunal de commerce a donc décidé de liquider la SAD, filiale de Presstalis, l'entreprise coopérative de distribution de la presse, et cela sans continuité d'activité. Nationalement, ce sont 512 salarié-e-s qui sont licencié-e-s du jour au lendemain. A Nancy, cela représente 14 titulaires et 6 ou 7 intérimaires. Au-delà, c'est toute la filière qui va être impactée, des journaux (en particulier les petits titres déjà fragiles) aux kiosques et librairies, en passant par les imprimeries, comme celle de Nancy-Print (une trentaine de salarié-e-s).

Cette liquidation arrive comme c'était prévisible, après l'adoption de la destruction de la loi Bichet qui régulait depuis l'après-guerre de manière coopératif la distribution de la presse, afin de livrer ce secteur au marché favorisant les gros titres de presse (Le Monde, le Figaro, le Parisien, etc.) appartenant à des milliardaires. C'est donc le pluralisme de la presse qui est en jeu aussi. Le rapporteur de cette loi a été le député de Nancy Laurent Garcia.

Pour en savoir plus vous pouvez vous rapporter aux articles et à la lettre ouverte du syndicat de la SAD Nancy au député Laurent Garcia.

- Sur la loi Bichet : <https://larotative.info/distribution-de-la-presse-une-3360.html>
- Sur la liquidation : <https://larotative.info/plan-social-a-presstalis-les-3661.html>
- Lettre ouverte à Laurent Garcia : <https://larotative.info/liquidation-de-presstalis-lettre-3813.html>

Quoi qu'il en soit, les salarié-e-s de la SAD, les camarades de la CGT de cette entreprise, particulièrement à Nancy n'ont pas dit leurs derniers mots et entendent lutter contre cette décision inique tant socialement, économiquement que démocratiquement. Avec leur syndicat, ils contestent la décision du tribunal de commerce et tentent de construire un projet de reprise de l'activité... qui aura quoi qu'il en soit des conséquences sociales.

Ils vont mener des actions dans les jours qui viennent et vont avoir besoin qu'on se mobilise à leur côté. Nous vous tiendrons au courant aussi rapidement que possible. Tenez-vous prêt à répondre à notre appel !

Par ailleurs, ils ont été en grève plus d'une semaine avant l'audience du tribunal de commerce et maintenant ils sont licencié-e-s. Il se passe du temps avant que les AGS interviennent. Ils sont donc sans ressource.

L'Union locale CGT de Nancy appelle les syndicats et les syndiqué-e-s de son périmètre à venir en aide aux camarades. Vous pouvez nous envoyer vos dons nous leur transmettrons.

Pour l'Union Locale CGT Nancy
Yann Venier - Secrétaire Général